VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 41
Présents à la séance..... 31
Pouvoirs..... 06
Excusés..... 04

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2024

N°2024-02-01 : INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le jeudi 08 février 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ, première Adjointe au Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2024.

Présents :

BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
HODÉ Laurence
PERRAULT Gérard
ROSSINI Christel

Pouvoirs :

MARTIN Pierre-Yves	à MANTEL Serge
MONIER Annick	à COLLET Marie-Madeleine
ARNAUD Philippe	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à MARKARIAN Olivier
DI IORIO Rina	à KOUCEM Yacine
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

AÏDOUDI Salem
GUIMARAES Odette
LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Lucie LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-01-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral, notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur Quentin DELERUELLE, Conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions d'élu au titre de la liste « Livry-Gargan au cœur de notre action », par lettre du 18 janvier 2024,

Considérant que Monsieur Raphaël BACH, Conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions d'élu au titre de la liste « ALEC », par lettre du 15 janvier 2024,

Considérant que le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit est remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Madame Eloïse BERTHE, candidate suivante sur la liste « Livry Gargan au cœur de notre action », est donc appelée à remplacer Monsieur Quentin DELERUELLE,

Considérant que Monsieur Bruno BONINI, candidat suivant sur la liste « ALEC », est donc appelé à remplacer Monsieur Raphaël BACH,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **Prend acte** que Madame Eloïse BERTHE est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale.

Article 2 : **Prend acte** que Monsieur Bruno BONINI est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2024.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 93

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 20/02/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-01-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.